



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE -

PLAN MERCREDI

Ville de CACHAN

2023-2026

SOMMAIRE

1. Périmètre et cadre du PEDT	3
1.1 Collectivité territoriale et Correspondantes	3
1.2 Durée du PEDT	3
1.3 Description du territoire concerné	3
1.4 Ecoles et effectifs	7
2 Etat des lieux et besoins du territoire	8
2.1 Du Projet Educatif Local vers le PEDT - Plan Mercredi	8
2.2 Ressources et acteurs du territoire	10
2.2.1 Les locaux scolaires, péri et extrascolaires	10
2.2.2 Les actions sur le temps scolaire	11
2.2.3 Le programme de réussite éducative.....	13
2.2.4 Les accueils périscolaires et extrascolaires.....	13
2.2.5 Les ressources sportives	16
2.2.6 Les ressources culturelles	17
2.2.7 Les centres socio-culturels	20
3 Organisation et fonctionnement	21
3.1 Semaine scolaire : la journée d'un enfant Cachanais.	21
3.2 L'encadrement des activités périscolaires et extrascolaires	24
3.3 Modalités d'inscription et d'information aux familles	25
4 Intentions éducatives du PEDT	266
4.1 Axes de travail confirmés du PEDT	266
4.2 Objectifs renouvelés et étendus de la politique éducative.	27
4.3 Posture éducative de l'adulte.....	29
4.4 Orientations des établissements scolaires.....	33
5 Instances du PEDT	33
5.1 Concertation	33
5.2 Comité de pilotage	344
5.3 Evaluation	34
Annexe : Charte Qualité Plan Mercredi.....	35

1. Périmètre et cadre du PEDT

1.1 Collectivité territoriale et Correspondantes du PEDT

<p style="text-align: center;">Ville de Cachan Hôtel de Ville de Cachan Square de la Libération 94230 Cachan</p>

<p style="text-align: center;">Séverine Vitaux (Directrice Action Educative) Pascale Reinteu (Directrice Générale Adjointe des Services – Population, Loisirs) Hôtel de Ville, Square de la Libération, BP 130 94234 CACHAN CEDEX 01.49.69.69.23 / 01.49.69.17.92 severine.vitaux@ville-cachan.fr / pascale.reinteu@ville-cachan.fr</p>

1.2 Durée du PEDT

Le PEDT renouvelé concerne la période 2023-2026, un avenant d'un an ayant été signé en 2021 prolongeant le PEDT 2018-2021 en 2022.

1.3 Description du territoire concerné

La ville de Cachan se situe au Sud de Paris, dans le département du Val de Marne et fait partie du territoire du Grand-Orly-Seine-Bièvre (GOSB). Elle occupe un quadrilatère relativement homogène de 2 kilomètres par 2 kilomètres, délimité à l'Ouest par la RD920, à l'Est par l'autoroute A6 et au Nord par un aqueduc.

Cachan est desservie par le RER B et le sera à partir de 2025 par la nouvelle ligne 15 sud du Grand Paris Express ; 6 lignes de Bus Ratp (184, 187, 162, 197, 297, 186) desservent la ville ainsi que le réseau Valouette

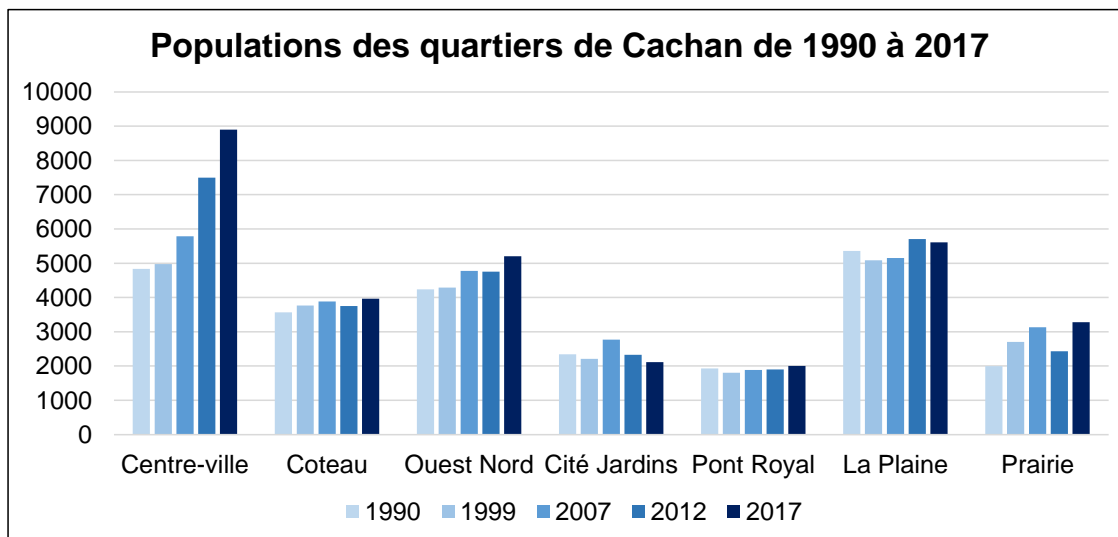
Le territoire du GOSB est composé de 24 communes : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, le Kremlin-Bicêtre, l'Haÿ-les-Roses, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Chatillon, Vitry-sur-Seine. C'est le 2^e plus grand territoire de la Métropole, après Paris, avec 680 000 habitants.

Ce territoire est administré par un « conseil de territoire », comprenant 92 conseillers territoriaux, dont 23 conseillers métropolitains. Grand Orly Seine Bièvre, comme les autres établissements publics territoriaux de la Métropole, exerce une dizaine de compétences auparavant assurées par les villes ou leurs intercommunalités : aménagement, développement économique, habitat, assainissement et eau, gestion des déchets ménagers et assimilés, plan climat-air-énergie, PLUi, politique de la ville, action sociale d'intérêt territorial, équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial.

Les nouvelles populations légales au 1er janvier 2023, sont en légère baisse à Cachan :

- population municipale : **30 234** habitants contre 30 440 il y a un an
- population totale : **30 492** habitants contre 30 714 il y a un an.

Un zoom sur chaque quartier de la ville permet de constater des disparités dans l'évolution démographique : alors que la Cité Jardins a perdu près de 10 % de sa population entre 1990 et 2017 (en notant qu'elle avait pourtant connu une nette augmentation entre 1999 et 2009, comme cela a été relevé dans l'ABS 2013) et que les quartiers de La Plaine et de Pont Royal ont augmenté mais très faiblement, la Prairie et le Centre-ville ont très fortement augmenté.



Environ 2 300 personnes s'installent ou quittent Cachan chaque année, les $\frac{3}{4}$ d'entre elles sont âgées de moins de 40 ans. Compte tenu de la forte présence d'écoles et logements étudiants à Cachan, on peut estimer qu'il s'agit en grande partie des étudiants.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2018

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	15 233	100,0	15 651	100,0
0 à 14 ans	2 861	18,8	2 621	16,7
15 à 29 ans	4 549	29,9	3 602	23,0
30 à 44 ans	2 896	19,0	3 263	20,8
45 à 59 ans	2 594	17,0	2 755	17,6
60 à 74 ans	1 582	10,4	1 957	12,5
75 à 89 ans	673	4,4	1 171	7,5
90 ans ou plus	78	0,5	283	1,8
0 à 19 ans	4 040	26,5	3 602	23,0
20 à 64 ans	9 506	62,4	9 362	59,8
65 ans ou plus	1 686	11,1	2 688	17,2

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Cachan est une ville jeune du fait notamment de la présence des étudiants sur son territoire.

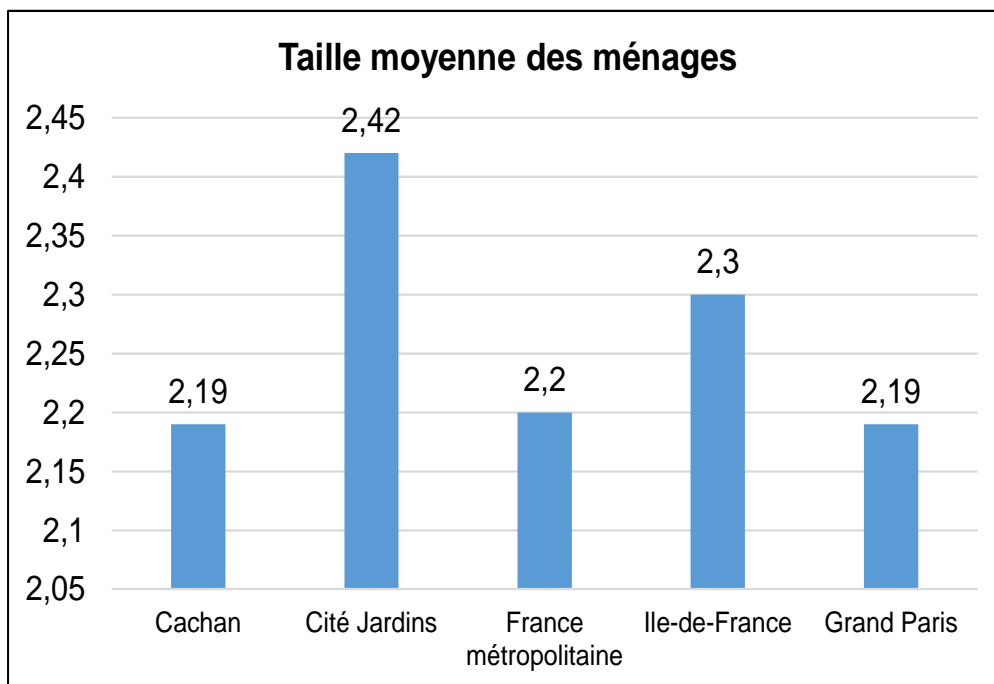
La Ville de Cachan comprend sur son territoire :

- 12 643 résidences principales (DGFIP) ;
- 5 101 logements sociaux (inventaire de la DRIHL au 1er janvier 2021),

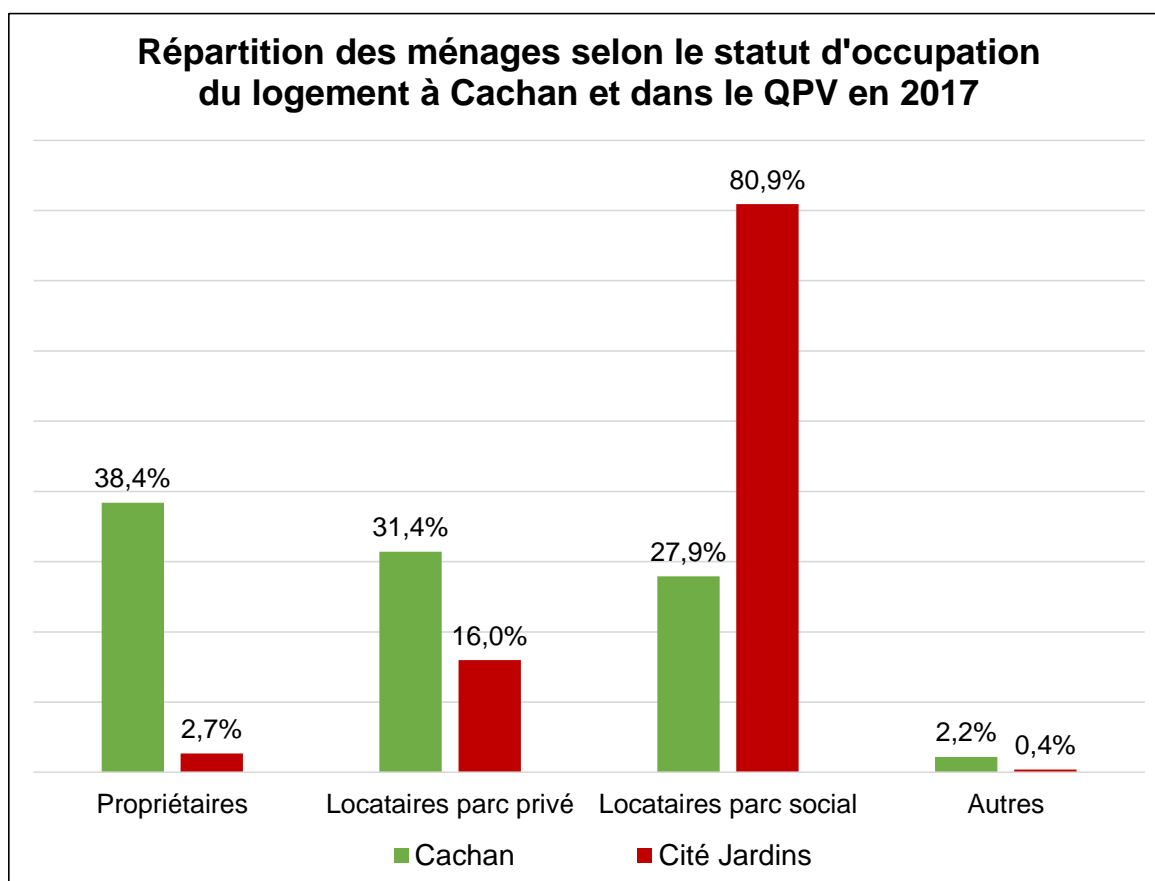
soit un taux de logement social, au sens de l'article 55 de la loi SRU, de 40%.

Cachan dans le cadre du contrat de ville de l'ex Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre 2015-2020 et prolongé jusqu'en 2022, dispose d'un quartier au titre de la géographie prioritaire qui est celui de la Cité Jardins.

Le quartier de La Plaine-Courbet a quant à lui été classé en « quartiers de veille active ».



28% des Cachanais sont locataires du parc social



- Les ménages cachanais occupent en moyenne leur logement depuis 16 ans (10 ans à la Cité Jardins).
- 50 % des logements ont 3 ou 4 pièces.
- 14% des ménages sont en situation de surpeuplement dont 20 % à Cité Jardins.

1.4 Ecoles et effectifs

La ville de Cachan dépend de la première circonscription qui regroupe les villes de Cachan et L'Hay Les Roses. Elle dispose de 6 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires publiques. Les effectifs pour l'année scolaire 2022/2023 sont les suivants :

Les écoles maternelles		Les écoles élémentaires		TOTAL
Belle Image	173	Belle Image	315	488
Carnot	91	Carnot	181	272
Coteau	214	Coteau	358	572
La Plaine	210	La Plaine	346	556
Paul Doumer	142	Paul Doumer	305	447
Pont Royal	107			107
TOTAL	937	TOTAL	1505	2442

EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES DEPUIS 2014

Ensemble Mater+Elem	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
	2706	2714	2739	2717	2683	2651	2612	2484	2427
<i>Variation sept / sept</i>		+ 8	+ 25	- 22	- 34	- 32	- 39	- 128	- 57
<i>Evolution sept / sept</i>		0,3%	0,9%	-0,8%	-1,3%	-1,2%	-1,5%	-4,9%	-2,3%
<i>Variation cumulée depuis 2017</i>				- 22	- 56	- 88	- 127	- 255	- 312
<i>Evolution cumulée depuis 2017</i>				-0,8%	-2,0%	-3,2%	-4,6%	-9,3%	-11,4%
Ecoles maternelles	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
	1077	1094	1084	1097	1044	1055	987	963	944
<i>Variation sept / sept</i>		+ 17	- 10	+ 13	- 53	+ 11	- 68	- 24	- 19
<i>Evolution sept / sept</i>		1,6%	-0,9%	1,2%	-4,8%	1,1%	-6,4%	-2,4%	-2,0%
<i>Variation cumulée depuis 2017</i>				+ 13	- 40	- 29	- 97	- 121	- 140
<i>Evolution cumulée depuis 2017</i>				1,2%	-3,7%	-2,7%	-8,9%	-11,2%	-12,9%
Ecoles élémentaires	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
	1629	1620	1655	1620	1639	1596	1625	1521	1483
<i>Variation sept / sept</i>		- 9	+ 35	- 35	+ 19	- 43	+ 29	- 104	- 38
<i>Evolution sept / sept</i>		-0,6%	2,2%	-2,1%	1,2%	-2,6%	1,8%	-6,4%	-2,5%
<i>Variation cumulée depuis 2017</i>				- 35	- 16	- 59	- 30	- 134	- 172
<i>Evolution cumulée depuis 2017</i>				-2,1%	-1,0%	-3,6%	-1,8%	-8,1%	-10,4%

2. Etat des lieux et besoins du territoire

2.1 Du Projet Educatif Local vers le Projet Educatif de Territoire – Plan Mercredi

Conjuguant depuis de nombreuses années des convictions humanistes au service d'un territoire, la ville de Cachan s'est engagée au-delà de ses obligations légales et avec l'ensemble des acteurs de la ville dans une politique éducative afin d'accompagner l'enfant dès son plus jeune âge.

Cette démarche collective a vocation à lutter contre les inégalités en mettant en œuvre des actions complémentaires au temps scolaire pour favoriser la réussite scolaire, et au-delà des actions qui accompagnent l'enfant, le jeune tout au long de son parcours de vie.

Une première formalisation de ces intentions éducatives a été faite en mars 2002 avec le Projet Educatif Local (PEL).

Il s'agissait déjà d'élargir les questions éducatives au-delà du champ scolaire en prenant en compte la pluralité des acteurs, des usagers et des actions mises en œuvre ; il comportait trois axes principaux :

- donner à chaque citoyen en devenir, la possibilité d'être acteur de son parcours et de sa formation ;
- répondre de façon collective aux besoins de solidarité et réduire les inégalités en traitant de façon adaptée les demandes précises d'élèves socialement défavorisés ;
- résoudre simultanément les difficultés éducatives et celles de la vie collective liées à la délinquance, la dégradation des espaces.

Le PEL organisait et structurait les actions des divers acteurs publics à destination des enfants de 0 à 16 ans. Plusieurs champs avaient été privilégiés :

- L'apprentissage des différences et de la solidarité
- L'éveil culturel et artistique
- L'éveil à la citoyenneté
- Le rôle de l'éducation physique et sportive dans la sociabilité et la citoyenneté
- La maîtrise de l'informatique

Le travail mené à travers ce PEL a servi de base à l'élaboration du premier Projet Educatif De Territoire (PEDT) pour les années 2014/2016.

Le PEDT élaboré dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement, avait permis de recenser l'ensemble des dispositifs existants et mis en œuvre sur le territoire et défini 3 axes de travail communs aux acteurs éducatifs, afin de considérer l'ensemble des temps de vie d'un enfant au cours de la journée, tout en respectant les champs de compétences de chacun et en instaurant les conditions d'une continuité d'accueil globale, cohérente et partagée, au service de chaque enfant et durant toute l'année scolaire.

Trois axes de travail avaient été posés, à savoir :

Axe 1 : Considérer l'enfant dans sa globalité, avec ses spécificités, et tendre à respecter son rythme ;

Axe 2 : Favoriser les projets visant à développer la participation des enfants dans une dynamique de coopération ;

Axe 3 : Encourager les projets qui s'inscrivent dans la réalité et la ressource territoriale.

Les intentions éducatives de la ville étaient alors déclinées de la manière suivante :

a) Développer la cohérence éducative, construire la coéducation

- Harmoniser les postures et les finalités éducatives entre tous les acteurs.
- Structurer et outiller les partenariats ville, éducation nationale, associations, institutions.
- Articuler et rendre lisibles les offres périscolaires et extra scolaires.

b) Renforcer la continuité éducative de 0 à 18 ans sur l'ensemble du territoire

- Faciliter les transitions entre le milieu familial, la petite enfance, l'enfance et l'adolescence.
- Créer les conditions de la participation de toutes les familles.
- Soutenir, accompagner les familles et les enfants en difficulté.

c) Favoriser les conditions de l'apprentissage et de la citoyenneté

- Ouvrir les enfants, les jeunes au monde et à sa compréhension, au fonctionnement des institutions.
- Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble, de la démocratie, et la mise en place de projet à intérêt collectif.
- Garantir à tous, l'accès aux ressources éducatives du territoire.

Suite aux évaluations menées à l'issu de cette première période, le PEDT 2016-2019 renouvelait les engagements forts de la politique éducative. Au cours de cette période, la ville de Cachan a souhaité, sur la base d'une large consultation des familles, revenir à la semaine de 4 jours en septembre 2018.

Une dernière version du PEDT-Plan mercredi a ainsi été élaborée pour la période 2018-2021, prolongée par avenant sur l'année 2022.

Cette nouvelle version et actualisation du PEDT-Plan mercredi est enrichie et ajustée aux besoins des familles et des enfants compte tenu notamment des retours d'expériences de ces dernières années liées notamment à la crise COVID et aux différents travaux menés au cours de l'année 2022 : large concertation jeunesse menée dans la ville, renouvellement des projets sociaux des centres socioculturels, analyse des besoins sociaux et élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Val de Marne.

La crise Covid a confirmé et accentué certaines difficultés ou fragilités qui ont été constatées et analysées (étude Sonar, analyses des besoins sociaux etc.) ; elles démontrent que les vulnérabilités subsistent au sein notamment du QPV et QVA et qu'il est nécessaire de poursuivre les actions en direction de leurs habitant.es :

- **Des publics qui cumulent les difficultés.** Un quartier marqué par la jeunesse de ses habitants (tout comme la Ville) avec donc des enjeux forts autour de l'insertion sociale et professionnelle.
- **Une vulnérabilité des mineurs** marquée à La Plaine et Cité Jardins. En effet, si 1 enfant sur 6 est considéré comme vulnérable à Cachan, ce chiffre monte à 3,2 pour le quartier de la Plaine et 3,1 enfants à Cité Jardins.
- **Des revenus faibles.** Un revenu médian un peu plus élevé qu'avant (1 384€ pour la Plaine- 1 238€ pour la Cité Jardins) mais qui cache d'autres chiffres plus inquiétants : 15% de la population vit sous le seuil de pauvreté dont ¼ habite le QPV, environ 2 000 cachanai.ses vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté (1 200€ /mois), la plupart dans le quartier de La Plaine. De plus, 4 000 personnes vivent entre le seuil de pauvreté et 1 400€/ mois/ uc.

Hausse du revenu médian (+7,3%) toutefois plus faible qu'en France métropolitaine (+9,9%).

- **Un niveau de formation peu élevé.** Seuls 26% parmi les 15 ans et plus non scolarisés ont un haut niveau de formation à Cité-Jardins contre 41% dans le département et 51% sur la Ville. De même, alors qu'au niveau national le taux de réussite au niveau du brevet des collèges est de 83,6%, il est de seulement 81,1% à Cité-jardins. Il n'y a pas eu de baisse quant au taux des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi dans le QPV: 29,9% depuis 2015.
- **Une part importante des emplois précaires** : 15,8% des emplois occupés sont précaires contre 13,8% au niveau national. Cette part est d'autant plus conséquente pour les femmes (18,1%) et les personnes de nationalité étrangère (35,4%).
- **Une fracture numérique qui se creuse au niveau des quartiers.** En effet, l'indice de rupture face au numérique est plus favorable à Cachan (14 contre 15 au niveau national). Cependant, il est de 17 pour Cité Jardins et 19 pour la Plaine.
- **Des disparités sur le volet de l'accès aux droits.** L'indice de besoin en numérique pour l'accès aux droits est plus favorable à Cachan (6 contre 9 au niveau national). Mais il est de 12 pour Cité Jardins et 10 pour la Plaine.

Ces éléments d'analyse de la situation des familles à Cachan nous ont permis de projeter et cibler les actions en réponse aux nouveaux besoins des habitants avec notamment :

- la mise en place du club des explorateurs ou à des séjours –colos apprenantes plus courts et facilitant la participation de tous et la mixité ;
- Le dispositif d'accompagnement des familles au travers du Pass Numérique développé depuis 2021 ;
- La refonte de la grille des quotients familiaux début 2021 a permis de retravailler les grilles tarifaires des activités péri et extrascolaires pour éviter les effets de seuil et prendre en compte les situations fragilisées par la crise ;
- Un renforcement des bons d'aides à la pratique sportive, culturelle et de loisirs avec un bon d'aide passant à 50€ (permettant l'inscription à une associative pour les moins de 18 ans) en complément des bons CAF ou du Passeport ;
- Le programme de réussite éducative continue de se déployer et de s'enrichir de nouvelles actions et porte l'intégration des enfants suivis dans nos dispositifs notamment au sein de l'école des sports et des découvertes
- Le déploiement d'une offre de loisirs renforcée et diversifiée avec de nombreuses sorties ou séjours avec nos partenaires l'été en s'appuyant notamment sur les dispositifs « quartiers d'été »
-

Ces déploiements, ajustements, adaptations aux besoins des familles ont conduit la ville à davantage mutualiser et rendre flexibles les diverses offres proposées notamment à destination des plus fragiles. Pour cela la ville peut compter sur des ressources propres et un fort maillage du territoire et des acteurs décrits ci-dessous.

2.2 Ressources et acteurs du territoire

2.2.1 Les locaux scolaires, péri et extrascolaires

La ville de Cachan dispose de 6 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires publiques.

Lors de la réforme des rythmes scolaires en 2014, la ville a investi et réalisé de nombreux travaux pour là où c'était possible identifier des salles disponibles et dédiées aux accueils de loisirs au sein des écoles, et/ou construire de nouveaux locaux avec par exemple la création d'espaces pour l'accueils de loisirs Belle Image élémentaire.

Ces travaux avaient pour objet également de renforcer la polyvalence pour une meilleure exploitation des salles.

L'utilisation de ces locaux dédiés est privilégiée pour les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires. Des salles sont par ailleurs équipées pour un usage partagé entre temps scolaire et périscolaire si la disponibilité de locaux le permet.

Enfin, sur les temps extrascolaires, les vacances donnant lieu notamment à des regroupements des accueils de loisirs sur un nombre limité de sites, et en fonction du nombre d'enfants inscrits, la ville est amenée à utiliser des salles de classe afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

La ville investit également pour réaménager les cours d'école avec notamment la mise en place des premières cours végétalisées, dites « cours oasis » au groupe scolaire du Coteau, opérationnelles à la rentrée 2023.

Outre les bâtiments scolaires, les nombreux équipements culturels, socio-culturels et sportifs de la ville permettent aux enfants et aux jeunes d'avoir accès à des structures diversifiées qui seront décrites plus avant.

2.2.2 Les activités déployées sur le temps scolaire

La ville propose de nombreuses ressources, dispositifs, manifestations aux écoles sur le temps scolaire, parmi lesquels :

➤ Classe à thème

Autour d'un thème précis, les enfants mènent un travail d'étude et de recherche qui peut aboutir à des sorties d'une journée, des productions d'œuvre, des représentations.

Accompagnés par des artistes, intervenants et/ou par des structures de la ville (théâtre, bibliothèque,...), les enfants peuvent aborder des thématiques différentes telles que le cinéma, la photographie, l'écriture de contes ou de romans, la poésie, les fleuves et les rivières, l'animal dans la ville, les métiers d'artiste....

L'accompagnement de la ville dans le cadre du temps scolaire est réalisé, après présentation et validation des projets par l'Inspection de l'Education Nationale.

➤ Classes de découverte

Au printemps et à l'automne les enseignants volontaires ont la possibilité d'emmener leur classe au domaine communal de Bussy-le-Repos (Yonne). Un directeur de centre et des animateurs sont présents tout au long des séjours.

Les objectifs sont l'apprentissage de la vie en collectivité, la coopération entre les élèves pour une meilleure cohésion du groupe, le développement de l'autonomie, la prise de responsabilité, la découverte de nouveaux environnements.

Chaque année environ 300 élèves de cm2 bénéficient de ces départs en classe de découvertes.

➤ Semaine de la Laïcité et citoyenneté

Chaque année, à l'occasion de la semaine de la laïcité, la ville propose aux classes de CM1 qui le souhaitent, une visite commentée de l'hôtel de ville.

Cette initiative vise à découvrir le patrimoine de la ville et à mieux comprendre le fonctionnement de la mairie, les missions des services, le rôle des élus et de mieux appréhender les questions de citoyenneté.

La ville travaille avec les écoles également pour organiser l'élection tous les deux ans d'un Conseil des enfants, composés d'une 30 aine d'enfants qui sont amenés à travailler dans le cadre de

commissions sur différents sujets tels que l'environnement, l'aménagement de la ville, les projets intergénérationnels, ...

➤ **La prévention**

Sensibilisation au handicap, prévention bucco-dentaire, permis internet ou encore permis piéton, de nombreuses actions sont proposées et organisées de la maternelle à la primaire, pour offrir à chaque enfant un cadre d'épanouissement le plus serein possible.

➤ **La fête des CM2s**

Cette journée festive se déroule fin juin et clôt la scolarité en primaire. Festive et éducative, au travers de la remise d'un ouvrage à chaque enfant, le conseil des enfants contribue à son animation.

➤ **Les animations Sportives**

• **Le Cross scolaire**

Le cross scolaire est organisé au mois d'Octobre (semaine avant les vacances de Toussaint) à destination des enfants scolarisés du CP au CM2. Il a lieu pendant 4 jours, environ 60 classes, soit 1 400 élèves y participent chaque année. Il a pour objectif de permettre la rencontre entre enfants de différents groupes scolaires autour de l'activité de course longue, dans le cadre champêtre du Parc Raspail en plein cœur de la ville. Les élèves participent également à un quizz en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques juste après le cross et avant le retour dans les classes. Il n'y a pas de classement ni de compétition, simplement l'idée de valoriser la distance parcourue par chaque classe et chaque groupe scolaire avec l'objectif de courir sans s'arrêter pendant le temps déterminé selon l'âge (15 à 20 minutes).

• **L'Olympiade scolaire**

L'Olympiade scolaire concerne les classes de CE2 de la ville, environ 350/400 élèves, qui se rencontrent le dernier vendredi de juin le plus proche du 23, « journée mondiale olympique et paralympique ». La manifestation se déroule sur une journée, sportive et citoyenne, qui propose aux enfants une succession d'activités sportives et para-sportives, culturelles et citoyennes (initiations premiers secours, handi basket, création de fresque, jeux sportifs de coopération, collectifs et mixtes).

Cette journée démarre par l'allumage de la flamme Olympique et le défilé de toutes les classes autour du stade pour la cérémonie d'ouverture. Ce dispositif intègre, comme le cross scolaire le projet « Cachan : vivre l'Olympisme », qui est décliné et développé dans la ville depuis 2018. L'objectif global de ce projet est de sensibiliser les Cachanais (dont les publics scolaires) au sport au sens très large, avec toutes les thématiques associées (santé, citoyenneté, culture sportive, etc...)

L'objectif global de l'Olympiade est donc de sensibiliser les enfants de CE2 sur les valeurs de l'Olympisme qui vont au-delà des pratiques sportives.

➤ **Les Animations Culturelles**

• **Les spectacles de fin d'année**

En fin de chaque année, la ville propose et offre un spectacle aux enfants de maternelles et une séance de cinéma aux élémentaires. Ainsi tous les enfants des écoles primaires encadrées par leurs enseignants se rendent au Théâtre Jacques Carat ou au Cinéma La Pléiade pour découvrir, s'amuser et s'émerveiller.

• **La médiation culturelle**

Des visites d'expositions à l'Orangerie ou la galerie du Théâtre Jacques Carat, sont organisées par la médiation culturelle autour de la programmation de saison (5 expositions) et déclinées avec des ateliers participatifs.

2.2.3 Le programme de réussite éducative

Le programme de réussite éducative est un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire qui accompagne les familles et les enfants en situation de fragilité. La Référente sociale scolaire reçoit les familles pour évoquer la situation et construire le parcours individualisé de l'enfant. Avec l'accord de la famille, un travail étroit avec les directions d'école, le RASED, le psychologue et le médecin scolaire, la communauté éducative ainsi que les professionnels de soin, est engagé. Une 62aine d'enfants et de jeunes sont suivis chaque année dans ce cadre.

2.2.4 Les accueils péri et extrascolaires

En période scolaire, la ville dispose de 6 accueils de loisirs maternels et 5 accueils de loisirs élémentaires fonctionnant donc sur tous les sites écoles.

Pour les enfants scolarisés en école maternelle, l'accueil est assuré tous les jours en période scolaire de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30. Cet accueil est réalisé par les équipes d'accueils de loisirs du service Enfance. Afin de favoriser la cohérence, les différentes activités sont organisées dans le cadre d'un projet pédagogique commun aux accueils de loisirs des mercredis, matins, soirs, pauses méridiennes et vacances scolaires.

Pour les enfants scolarisés en école élémentaire, l'accueil périscolaire est assuré tous les jours en période scolaire de 7h30 à 8h20. A la sortie de l'étude à 18h00, les enfants élémentaires sont transférés vers l'accueil de loisirs maternel pour un temps court jusqu'à 18h30.

Pour les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire, l'accueil périscolaire du mercredi est assuré de 7h30 à 18h30.

L'accueil de loisirs est un lieu ludique et éducatif pour apprendre à s'ouvrir aux autres et au monde. Chaque directeur d'accueil de loisirs rédige un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT de la Ville. Des équipes d'animation qualifiées proposent des activités, des projets et des animations artistiques, sportives et culturelles adaptées aux enfants. Les mêmes objectifs sont poursuivis sur les temps extrascolaires.

L'accueil des enfants porteurs de handicap :

La Mission handicap intervient, à raison d'une journée par semaine, en étroite collaboration avec la famille, les coordinateurs du service enfance, la Référente Sociale Scolaire, les équipes médicales et les partenaires pour faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

L'accueil d'un enfant en situation de handicap se fait au travers un premier entretien avec la famille, lors duquel la famille présente l'enfant, ses difficultés, ses centres d'intérêt, ses apprentissages, ses activités. Puis, en fonction des besoins de l'enfant, de la famille et des capacités d'accueil de la structure, un dispositif d'accueil personnalisé de l'enfant est proposé à la famille : animateur dédié, horaires décalés, présence à la demi-journée...

Lors de cet entretien, il est aussi présenté les différents dispositifs existants sur la Ville autour du Handicap ; des conseils et des informations pratiques sont également communiqués aux familles. Cet axe permet de créer un lien privilégié avec la famille et de leur montrer qu'il existe aussi d'autres ressources possibles. Depuis 2020, les familles reçoivent, à chaque premier rendez-vous, un « livret d'accueil » reprenant ainsi les informations délivrées lors de l'entretien.

Un « PAI (Protocole d'accueil individualisé) extra-scolaire » a été développé sur le modèle du PAI scolaire, afin de pouvoir accueillir à l'accueil de loisirs des enfants en situation de handicap non

scolarisés sur Cachan et ayant besoin d'un PAI sur le temps extra-scolaire dans le cadre d'un diabète, d'une allergie...

De plus, la Ville embauche, quand cela est possible et nécessaire, l'AVS/ AESH (Auxiliaire de Vie Scolaire/ Accompagnant des élèves en situation de handicap) qui suit au quotidien l'enfant en classe, sur le temps extra et péri-scolaire pour faciliter son inclusion à l'accueil de loisirs quand cette dernière est disponible et intéressée par cette mission complémentaire.

Quand les AVS/ AESH ne sont pas disponibles, la Ville embauche des animateurs dédiés pour s'occuper des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs. Parfois, ce peut être des animateurs en renfort du groupe pour gérer plusieurs enfants ayant des difficultés.

Enfin, la Mission Handicap fait le lien avec les familles avant chaque période de vacances scolaires pour pouvoir étudier en amont les besoins au regard des capacités d'accueil des sites et pouvoir satisfaire l'ensemble des demandes tout en proposant aux familles un accompagnement personnalisé.

Par ailleurs, l'école inclusive se fait au travers notamment de l'UPE2A à l'école Paul Doumer.

Les projets parentalité :

La parentalité et l'accompagnement des familles est un enjeu essentiel pour le bien-être et grandir des enfants. Dans ce cadre et de manière très qualitative, la ville a initié deux dispositifs particuliers :

- le club des explorateurs : il fonctionne en élémentaire dans deux écoles (Paul Doumer et la Plaine) de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis et jeudis. Il permet d'accueillir un petit groupe d'enfants (une dizaine) et de travailler sur l'ensemble des compétences autour des savoirs être. Sont proposés des temps très formalisés avec de la pédagogie positive ainsi que des temps d'aide aux devoirs le jeudi. Ce sont des enfants repérés par les enseignants, et la prestation est gratuite pour les familles. Ce dispositif renforce les liens avec les parents et avec l'institution.
- les projets parentalité en accueils de loisirs maternels à Paul Doumer et la Plaine Maternelle : Ce projet a pour objectif de renforcer la participation des parents au quotidien de leur enfant en participant aux actions menées par les équipes des accueils de loisirs et de l'école, de favoriser l'épanouissement des enfants et de rapprocher les parents éloignés des institutions, de permettre la rencontre entre les parents pour favoriser le dialogue et réduire les incompréhensions /conflits liés à des préjugés ou représentations.

L'ensemble de ces dispositifs sont menés dans le cadre d'un partenariat fort avec la CAF au travers des dispositifs existants : Convention Territoriale Globale, REEAP, Fonds Publics et Territoires ...

Ville de Cachan - Liste des structures ALSH	
6 ALSH maternels	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil Maternel Pont Royal
	15 avenue du Pt Royal
	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil Maternel Carnot
	64 avenue Carnot
	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil Maternel Belle Image
	11 rue Amédée Picard
	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil Maternel Coteau
	36 rue des Vignes
	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil Maternel La Plaine
	15 rue François Rude
	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil Maternel Paul Doumer
	76 avenue du Président Wilson

5 ALSH élémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil Elémentaire Carnot
	64 avenue Carnot
	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil Elémentaire Belle Image
	19 rue Amédée Picard
	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil Elémentaire Coteau
	36 rue des Vignes
	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil Elémentaire Paul Doumer
	80 avenue du Président Wilson
1 ALSH Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Espaces Jeunes
	Mini Club La Prairie – 12 rue des Peupliers

Lors des vacances scolaires, la ville regroupe les accueils de loisirs maternels et les accueils de loisirs élémentaires par binômes constants ou trinômes selon les périodes pour favoriser les déplacements des familles sur le territoire. Ils sont ouverts de 7h30 à 18h30.

Lors des vacances d'été, un accueil de loisirs dédié « petite enfance » est proposé aux familles pour les enfants entrant à l'école maternelle à la rentrée suivante : avec un encadrement renforcé (1 animateur pour 5 enfants), il permet ainsi une entrée dans le collectif privilégiée et prépare l'enfant à sa 1^{ère} rentrée scolaire.

L'espace jeunes, accueille les enfants de 11-14 ans durant les vacances scolaires de 9h à 18h30 pour un format souple à la demi-journée avec ou sans repas.

L'école des sports et des découvertes (ESD) : L'ESD est un accueil de loisirs depuis septembre 2021. C'est une structure qui accueille désormais 180 enfants inscrits en école élémentaire à Cachan tous les mercredis matin au complexe sportif Léo Lagrange autour de 2 axes : l'initiation aux pratiques sportives innovantes (découverte du vélo, pratique du skateboard, jeux collectifs innovant et mixtes comme le Kin Ball ou tchoukball) et la découverte d'ateliers en lien avec le sport et la citoyenneté (initiations au secourisme, prévention sur les dangers du numérique, sur les risques de pédocriminalité en milieu sportif et scolaire,...).

La matinée se structure en 3 temps :

- L'arrivée des enfants entre 7h30 et 8h15, avec un accueil qui se veut actif avec des zones « à thème » : zone musicale, jeux de société reprenant des thématiques abordées, lecture etc.
- Une double phase d'activité entre 8h30 et 9h45 puis entre 10h00 et 11h15, les enfants enchainent généralement une activité sportive et une autre de découverte pour obtenir une matinée équilibrée.
- Un temps de départ pour les cantines et l'ALSH du mercredi après-midi dans les 5 groupes scolaires de la ville ou un départ avec les parents ou tierce personnes identifiées entre 11h30 et 12h30.

L'ESD est coordonnée par une directrice ; elle pilote une équipe composée d'éducateurs sportifs, dont deux éducateurs spécialisés (pour la pratique de l'escalade entre autre), ainsi que des animateurs, et des AESH pour permettre l'accueil d'enfant en situation de handicap et/ou pris en charge dans le cadre du Programme de Réussite Educative de la ville.

L'ESD fonctionne exclusivement en temps scolaire, de début octobre au premier mercredi de juillet.

2.2.5 Les ressources sportives

Le service des sports, de la vie associative et des loisirs gère les équipements sportifs de la Ville mis à disposition des écoles et des accueils de loisirs. Il est également l'interlocuteur des associations de Cachan.

Outre la mise à disposition de ces équipements, il propose un accompagnement des écoles et des accueils de loisirs avec l'organisation d'activité sur le temps scolaires (cf. & plus haut), la coordination de la natation scolaire en lien avec le territoire Grand Orly Seine Bièvre - gestionnaire de la piscine - et l'Education Nationale.

Il propose et organise lui-même un accueil de loisirs « l'école des Sports et des Découvertes » organisé chaque mercredi matin de l'année scolaire.

Enfin il propose pendant les vacances scolaires différents dispositifs au bénéfice des familles, enfants et jeunes cachanais :

- Le Crok'sport : ensemble d'activités sportives l'été, encadrées par des éducateurs sportifs, gratuites et accessibles à tous
- Des stages « j'apprends à nager » s'adressant aux enfants d'élémentaires en complément de la natation scolaire et des sorties effectuées à la piscine pendant les accueils de loisirs des vacances
- Des activités sportives sur les plateaux sportifs pendant les vacances scolaires

Une réflexion est par ailleurs engagée sur le dispositif « savoir rouler », la pratique du vélo et des mobilités douces étant un enjeu important et pouvant compléter les dispositifs Pedibus existants. A cet égard, la ville met en œuvre et modifie progressivement l'infrastructure de ses voiries avec des rénovations des rues scolaires qui tendent vers une meilleure place dédiée aux piétons et à l'enfant pour un objectif de sécurisation et de mobilité douce.

Les associations sportives

Cachan compte de nombreuses associations sportives représentant plusieurs disciplines ; la ville encourage et soutient la pratique sportive en club avec la distribution d'un bon d'aide à la pratique sportive, culturelle et de loisirs d'un montant de 25 ou 50 € selon le quotient familial, pour les enfants et jeunes jusqu'à 18 ans.

Parmi ces associations, accueillant les enfants et les jeunes, on peut citer :

Amicale Laïque de Cachan	Badminton, escrime, gymnastique sportive et acrobatique, judo, nanbudo, natation, qi gong, sel-défense (ju-jitsu), stretching postural, volley-ball, yoga.
Aïki Club de Cachan	Aïkido, Tai-chi-chuan
Boxing Club Cachan	Boxe
Capoeira pour tous	Capoeira
Club de Taekwondo de Cachan	Taekwondo, Body - Taekwondo
Club des Nageurs de Cachan	Natation
Connect Football Paris (CFP)	Ecole de football

Cachan Haltérophilie Musculation	Haltérophilie, Musculation
Club Modéliste de Cachan	Aéromodélisme
Club Olympique de Cachan	Athlétisme, football, tennis de table
Club Subaquatique de Cachan	Plongée sous-marine
Effort et Joie	Canoë-kayak
Handball Club de Cachan	Handball
ODACES	Escalade
Pancrass Team Cachan	Pancrace
Shorei-Ryu Karaté Do	Karaté, self-défense féminine
Sporting Tennis Cachan	Tennis
OGKF	Karaté
K Bomaye Sport	Basketball
Neko Nanbudo Club	Nanbudo / Kidoho
OGKF - Okinawa Gojuryu Kenkyukai France	Karaté gojuryu d'Okinawa

2.2.6 Les ressources culturelles

➤ Le Service des Affaires Culturelles

Il participe à la création, à la mise en œuvre et à l'accompagnement de projets culturels en animant le réseau culturel de la ville. Il assure ainsi la gestion de deux salles d'exposition : l'Orangerie et la galerie du théâtre. Une médiatrice culturelle propose des actions en direction notamment des publics scolaires. Une dizaine d'exposition sont organisées chaque année et qui peuvent accueillir lors d'un parcours spécifique, les scolaires.

➤ Les Bibliothèques

La ville de Cachan dispose de 3 bibliothèques :

- La bibliothèque centrale située 11, rue Camille Desmoulins
- La bibliothèque La Plaine située au centre socio-culturel La Plaine située 1, allée Pierre de Montreuil
- La bibliothèque Lamartine située au centre socio-culturel Lamartine située 4, square Lamartine

Plus de 200 séances sont consacrées aux scolaires et plus de 100 aux accueils de loisirs. Plusieurs actions sont mises en place telles que des expositions, des projections publiques, des ateliers à destination des enfants, l'heure du conte, des rencontres conférences, le prix chronos et Versele. Les bibliothèques travaillent en collaboration avec les accueils de loisirs autour de projet parentalité ou dans l'accompagnement des thèmes développés par les centres et les groupes scolaires. Elles proposent également des parcours culturels pour les classes et un partenariat étroit avec les structures jeunesse de la petite enfance au lycée.

➤ **Le Théâtre Jacques Carat**

Le Théâtre de Cachan - Jacques Carat est un établissement culturel au rayonnement territorial dont les missions s'articulent autour d'un travail d'accueil, de diffusion, de création, de sensibilisation à l'art vivant.

Il propose des spectacles d'art dramatique et lyrique, de variétés, concerts, conférences, spectacles pour enfants. Il propose une programmation jeune public, environ 8 spectacles et une vingtaine de représentations par an, pour les scolaires. Autour de chaque spectacle, il est proposé aux classes, au sein des écoles, une rencontre, une intervention de l'artiste, un atelier. Des classes à thème sont aussi organisées où un artiste construit un projet avec une classe.

Par ailleurs, l'équipement théâtre est mis à disposition des écoles qui le souhaitent pour présenter les spectacles de fin d'année.

• **Le Cinéma La Pléiade**

Composé de 3 salles, Il est classé «Art et essai» par le Centre national de la cinématographie (CNC) et l'Association française des cinémas d'art et essai (AFCAE). Des projets « Ecole & cinéma » sont mis en place. Par ailleurs les accueils de loisirs vont au cinéma tous les mercredis des vacances d'automne, de fin d'année et d'hiver ; une séance particulière supplémentaire est organisée pour les accueils de loisirs portant un projet parentalité.

Environ un mercredi par mois, une séance à destination des enfants des accueils de loisirs élémentaires est organisée, s'inscrivant en cela dans l'ouverture culturelle et dans l'éducation à l'image.

• **Le Conservatoire de musique, danse et théâtre**

Géré par le Territoire Grand Orly, Seine-Bièvre, au sein d'un bâtiment historique, le conservatoire a pour fonction d'enseigner la musique, la danse et les arts dramatiques. Il s'adresse à toute personne désirant apprendre ou approfondir ses connaissances musicales, chorégraphiques ou théâtrales et offre des enseignements de tout niveau, pouvant conduire au Diplôme d'Enseignement musical (DEM) permettant de poursuivre une filière professionnelle.

Le Conservatoire dispense un apprentissage de la pratique des instruments à corde (guitare, harpe...), à vent (cor, basson, trombone...), ainsi que celui d'instruments anciens (viole de Gambe, clavecin...) et propose un cursus Jazz complet. Il encourage la pratique musicale collective, avec des classes d'improvisation, des orchestres et ensembles de musique de chambre, du chant choral...

Un demi-poste de dumiste permet un travail avec les écoles.

Un partenariat avec les accueils de loisirs est en cours de construction pour le carnaval des enfants notamment.

• **Les associations culturelles**

De nombreuses associations culturelles interviennent également auprès et pour les publics jeunes, parmi lesquelles :

Ad Vitam	Chant, chant chorale, musique (cours de)
Afrique sur Bièvre	Cinéma
Amicale Laïque de Cachan	Arts plastiques, danse classique, danse tango argentin, encadrement, gymnastique d'entretien, reliure, Spectacles, théâtre et art dramatique
Arsenic compagnie	Théâtre et art dramatique

Arts plastiques de Cachan	Arts plastiques
Cercle d'Activités Culturelles de Cachan	Photo, go (cercle de jeu de)
Cercle Diaouled an Draonienn	Broderie, danses traditionnelles, musique (cours de)
Chemins d'art	Arts plastiques
Chœur du Loing en bièvre	Chant
Compagnie Liba Théâtre	Écriture (atelier d'), théâtre
Compagnie Wendimni	Danse contemporaine africaine
Connect	Break dance
Corps - Voix - Parole	Découverte de soi
Corps&Âme danse	Modern'Jazz Dance
Cours d'Anglais pour Enfants et Adultes	Cours de langues
CRIJ - Comite des Relations Internationales et des Jumelages de Cachan	Relations internationales, séjours, langues, solidarité internationale
De la Tête aux Pieds	Danse contemporaine
EDIM - Enseignement Diffusion Information Musique	Musique (cours de)
Ensemble Choral Georges Migot	Chorale
Groupe vocal Sortilège	Chorale (Groupe local de variété française)
La Bouilloire	Environnement
L'Atelier d'argile	Peinture, argile
Les ateliers du Val de Bièvre	Archéologie, histoire, patrimoine
Les Baladins de la Bièvre	Théâtre et art dramatique
Les Carrés d'Art	Mosaïque
Mi'Yo	Danse antillais, musique (cours de)
Musique en Bièvre	Musique (cours de)
New jem cachan	Musique (cours de)
Ola - Rock	Grand Bal du Dimanche, Danse Flash mob – dance, Danse Lady Styling, Danse Rock, danse de salon, Danse Salsa, danse west coast swing, Zumba Danse
RED - Rythme Expression Danse	Claquettes américaines, Modern Jazz-contemporain, gymnastique stretching
Scouts et guides de France	Scoutisme catholique (groupe local)
Souffle d'Artmonie	Accompagnement individuel
Théâtroscope	Théâtre / Cinéma
U dance school	Danse Hip-hop

Yad Fel Yad « Main dans la main »	Arabe (cours d') et conversation, danses flamenco, danse orientale, danse indienne
-----------------------------------	--

2.2.7 Les Centres Socioculturels

Les trois centres socio-culturels de Cachan sont regroupés au sein d'une association, l'AGAESCC (Association de gestion et d'animation des équipements socio-culturels de Cachan).

L'Association promeut les valeurs de culture et d'éducation, donc de découvertes, de créativité pour chacun, et pour les groupes d'habitants de la ville, de diversité et de mixité, d'aide, d'entraide et de solidarité, de coopération en prenant en compte les différences et les spécificités de toute personne, de respect inconditionnel envers toute personne.

- **Le centre social et culturel La Plaine**

Le CSC La Plaine réunit plusieurs espaces d'accueil et d'activités :

- Le centre proprement dit, situé 1, allée Pierre de Montreuil
- Le KAP et la salle du marché, situés rue des Saussaies

- **Le centre social et culturel Maison Cousté**

Les locaux comprennent un espace jeux pour jeunes et adultes, un espace informatique, deux salles polyvalentes ainsi qu'une cafétéria. Il est situé 19 rue Cousté.

- **Le centre social et culturel Lamartine**

1. Le centre socio culturel est implanté au cœur de la Cité Jardins en Quartier Prioritaire Politique de la Ville. Il est situé square Lamartine.

Les Csc mettent en place de l'accompagnement à la scolarité, organise un accueil de loisirs adolescents, des sorties, des activités et des séjours vacances à destination des familles, des soirées culturelles, des ateliers sociolinguistiques, un accueil « petite enfance » ainsi que des activités et des accompagnements de projet pour les jeunes.

L'articulation des dispositifs d'accompagnement à la scolarité est un enjeu afin d'offrir à chaque enfant et famille, une réponse adaptée à son besoin : étude dirigée, CLAS, club des explorateurs

3 Organisation et Fonctionnement

3.1 Semaine scolaire : la journée d'un enfant Cachanais

Les journées type des enfants en maternelle et en élémentaire se déclinent comme suit :

La journée type en maternelle

	7h30-8h20	8h30 à 11h30	11h30 à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Lundi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
Mardi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
Mercredi	Accueil de loisirs à la journée avec repas OU à la demi-journée sans repas jusqu'à 12h30				
Jeudi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir
Vendredi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Accueil du soir

La journée type en élémentaire

	7h30-8h20	8h30 à 11h30	11h30 à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 18h00	18h00- 18h30
Lundi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Etude	Transfert des enfants à l'accueil du soir maternel
Mardi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Etude	
Mercredi	Accueil de loisirs à la journée avec repas OU A la demi-journée sans repas jusqu'à 12h30					
Jeudi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Etude	Transfert des enfants à l'accueil du soir maternel
Vendredi	Accueil du matin	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Etude	

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

De 7h30 et jusqu'à 8h20 : l'accueil périscolaire du matin

La priorité de l'équipe d'animation est de constituer des petits groupes d'enfants au gré des arrivées et de proposer des activités calmes. Ce temps d'accueil est propice à une entrée en douceur dans l'espace collectif.

Des espaces bien matérialisés et facilement accessibles sont installés : coin détente, coin lecture, coin jeux de construction, coin jeux d'imitation, coin jeux de société, coin dessins libres. L'enfant choisira les espaces qu'il préfère et pourra en changer s'il le souhaite.

A 8h15, les enfants de maternelles sont amenés vers leur classe, ou dans les cours, et sont accueillis par leur enseignant(e). Tous les autres enfants sont accueillis directement par l'enseignant(e).

A 8h20, les enfants d'élémentaires sont amenés vers le site élémentaire.

8h30-11h30 : classe, 3h de temps d'enseignement.

11h30-13h30 : pause méridienne :

Les équipes d'animation sont présentes à 11h15 afin d'assurer un passage d'information de qualité entre le temps scolaire et le temps de la pause méridienne. Un fonctionnement en double service de restauration est organisé : de 11h30 à 12h30 et de 12h30 à 13h20. De 13h20 à 13h35 un temps d'échange, passation est prévu avec les équipes enseignantes.

Les objectifs de ce temps sont les suivants :

- Permettre un temps de repas qualitatif de 45 min minimum. Les agents (animateurs et ATSEM en maternelles) sont positionnés à table avec les enfants. Ils instaurent un climat convivial favorisant les échanges, la discussion, la découverte des aliments et des saveurs... En maternelles, ils accompagnent les enfants à la sieste et à favorisent l'endormissement pour les TPS et les PS à la place du temps d'activité.
- Proposer aux enfants des activités de diverses natures : des activités dites « ouvertes », où l'enfant peut aller et venir à son gré et selon les âges : en maternelles : salle espace dessin, jeux de construction, jeux de société, coin d'imitation, etc. et des activités dites « fermées » où l'enfant participe à toute la durée de l'activité : chants, lecture d'histoire, atelier danse, etc. / en élémentaires : salle de dessin, salle de jeux de construction, etc. et des activités dites « fermées » où l'enfant participe à toute la durée de l'activité : Jeux sportifs, chant etc..
- Permettre aussi à l'enfant de simplement jouer dans la cour et/ou de ne rien faire.

La coupure du midi entre 2 séances d'apprentissage ou d'activité est un moment charnière pour l'enfant. Se restaurer et renouveler ainsi la capacité énergétique de son organisme comme ses besoins physiologiques et psychologiques sont les priorités de ce temps.

En 2023, une réflexion est engagée sur la possibilité de déclarer en accueil de loisirs la pause méridienne en maternelles.

13h30-16h30 : classe, 3 heures de temps d'enseignement.

A 16h30 : les enfants restent :

- soit sous la responsabilité de l'enseignant(e) en attendant l'arrivée de leurs parents,
- soit sont pris en charge pour le temps d'accueil périscolaire du soir en maternelle
- soit sont pris en charge pour le temps d'études dirigées en élémentaire

16h30-18h30 : l'accueil périscolaire du soir en maternelle :

Les équipes d'animation sont présentes à 16h15 pour permettre un temps de coordination et de transition avec le temps scolaire. Les enfants sont dirigés vers le goûter fourni par la ville de Cachan, avant de poursuivre par des activités périscolaires.

En ce temps de fin de journée, la priorité de l'équipe d'animation est de constituer des petits groupes d'enfants autour de lieux thématiques sécurisants et calmes. Différents ateliers sont proposés aux enfants :

- Poursuivre la réalisation des projets du mercredi
- Réaliser des projets thématiques et réguliers sur le temps du soir

- Préparer un évènement festif : Carnaval, grand jeu
- En complément, des espaces bien matérialisés et facilement accessibles sont installés : coin détente, coin lecture, coin jeux de construction, coin jeux d'imitation, coin jeux de société, coin dessins.

L'enfant choisira les ateliers et espaces qu'il préfère et pourra en changer s'il le souhaite. A partir de 17h00, les enfants partent de manière échelonnée à l'arrivée de leurs parents. Ce temps d'accueil est propice à une descente de la courbe d'intensité de l'enfant en fin de journée.

16h30-18h00 : Etude dirigée

Le temps d'étude se déroulera de 17h à 18h. Un temps de pause/goûter sera organisé de 16h30 à 16h55. Les familles peuvent retrouver leurs enfants à 16h30 ou à 16h55.

L'étude sera encadrée de manière privilégiée par des enseignants, ou d'autres personnels municipaux. Le contenu sera organisé de manière à proposer aux enfants une aide dans la réalisation des devoirs, voire une aide méthodologique (permettre à l'enfant d'apprendre à apprendre) ou un soutien dans certains cas. Une attention particulière sera apportée en direction des enfants de CP. Une Charte des études précise ces différents aspects décline les contenus.

A 16h30, le directeur d'école est en responsabilité de l'organisation de la transition entre le temps scolaire et les études. A 18h, des animateurs seront présents à la sortie de l'étude pour récupérer les enfants qui restent à la garderie du soir et afin de les transférer vers la structure de l'accueil de loisirs maternel à proximité.

16h30-18h30 : Club des explorateurs

Au sein de certaines écoles élémentaires de la ville un accueil dédié « club des explorateurs » est mis en place en lien avec l'école pour orienter des enfants en difficulté (décrochage, comportement, ...) et travailler dans le cadre de la psychologie positive sur leurs émotions afin de favoriser la réussite éducative.

18h10 – 18h30 : La garderie des enfants élémentaires dans les locaux maternels.

En ce temps de fin de journée, les enfants élémentaires qui bénéficient d'un temps de garderie dans les locaux maternels sont positionnés dans une salle différente et avec un animateur dédié. Ils ne sont pas mélangés aux enfants maternels. La vigilance est accrue afin de respecter la courbe d'intensité décroissante de fin de journée. Les enfants partent de manière échelonnée à l'arrivée de leurs parents.

La transition entre les différents temps de la journée :

L'organisation et la gestion des transitions sont essentielles au bon déroulement de la journée de l'enfant ; elles seront organisées en fonction de la configuration et de la spécificité des sites : effectifs, locaux, type d'intervenants, sites périphériques, lieux des activités.

Cette organisation sera donc élaborée en lien et coordination avec les directeurs d'école afin de définir des modalités de transition sur mesure entre le temps scolaire et les temps périscolaires. Dans tous les cas, ces schémas de transition veilleront à :

- Assurer une atmosphère bienveillante dans la gestion des groupes et des enfants
- Réduire un maximum les croisements des groupes
- Permettre de pointer individuellement les présences des enfants

- Permettre d'informer le responsable des temps d'une absence non prévue : malade, mot des parents etc.
- S'assurer du bon suivi des effets personnels de l'enfant
- S'assurer de la transmission des informations sensibles concernant un enfant : état de fatigue, santé, appel des parents, soin PAI.

7h30 – 18h30 : Accueil de Loisirs périscolaire du Mercredi

Tous les accueils répondent à une organisation similaire : petit groupe d'âge avec des temps décloisonnés en fonction du rythme et des besoins de chacun. Cela permet de positionner des animateurs référents par tranche d'âge. Ils peuvent suivre les enfants toute l'année. Ils développent des relations de qualité et de confiance permettant à l'enfant de s'épanouir et d'évoluer avec plus d'autonomie. Les propositions faites à l'enfant sont variées afin de tenir compte du besoin de chaque enfant de découvrir, jouer, se reposer échanger. Le libre choix de l'activité est essentiel pour construire la prise de décision, la compréhension de ses propres besoins. Le temps est pris pour que les enfants puissent s'exprimer, échanger. Les adultes construisent avec les activités afin de construire des espaces de liberté complémentaire de l'école et de la famille. Les adultes accompagnent les relations entre enfants et aident les enfants dans la gestion des conflits. Ils aménagent et enrichissent les espaces de jeux et de vie.

De 7h30 à 9h15 : Accueil des enfants et des parents. Les équipes d'animation organisent un accueil échelonné et individualisé. Chaque enfant est accueilli et orienté vers un espace qui lui convient avec des activités calmes pour une entrée progressive dans le collectif. L'adulte est vigilant à ce que le rythme de chacun soit respecté par les copains.

De 9h15 à 9h30/45 : Un temps de réunion des enfants pour leur présenter la journée, les propositions d'activités, les organisations spécifiques de la vie quotidienne.

De 9h45 à 11h30/12h : Les activités proposées peuvent être ponctuelles, périodiques, sous forme de cycle ou de projet. Nous construisons des sorties et des partenariats afin de poursuivre sous forme ludique le soutien à la découverte à l'ouverture culturelle, artistique et motrice. L'enfant choisit l'activité qu'il souhaite pratiquer tout en invitant à découvrir ce qu'il ne connaît pas. Pour les plus grands, les animateurs favorisent les projets d'enfants. Un temps de retour au calme sous forme de chanson, bilan, petits jeux permet une transition vers le temps de déjeuner.

De 12h20 à 12h30, les enfants qui ne restent que la matinée (sans repas) sont repris par leurs parents. A partir de 11h45, les enfants qui participent toute la journée se dirigent vers les restaurants scolaires pour le déjeuner.

Durant le repas : Les enfants et les adultes prennent le temps de déjeuner à table pour favoriser les échanges, la progression vers l'autonomie (se servir seul, couper ses aliments, débarrassage, tri des déchets...) et la découverte du goût. Ce temps de repas est un temps de récupération qui évolue dans un espace adapté et qui favorise le passage au temps calme du début d'après-midi.

Après le repas : en maternelle, les enfants de petite section rejoignent les dortoirs tandis qu'un temps calme est proposé aux autres enfants de maternel ou d'élémentaire. Des espaces bien matérialisés et facilement accessibles sont installés : coin détente, coin lecture, coin jeux de construction, coin jeux d'identification, coin jeux de société, coin dessins. L'enfant choisira les espaces qu'il préfère et pourra en changer s'il le souhaite.

A 13h45/14h à 16h : débutent les activités de l'après-midi et/ou les sorties selon le programme prévu. Au fil du réveil échelonné en petite section de maternelle, les enfants de la sieste rejoignent le groupe et se voient proposer des activités et/ou les lieux de jeux libres dans les espaces matérialisés.

Entre 16h et 17h : le goûter est fourni par la ville de Cachan afin de garantir un goûter équilibré. C'est également un moment de partage et qui permet de faire des retours informels sur la journée.

A partir de 17h à 18h30 : les enfants partent de manière échelonnée à l'arrivée de leurs parents. Durant ce temps des activités sont proposées sous forme de pôle aux enfants (jeux dans la cours, coin d'imitation, jeux de société...). Ce qui permet à l'enfant d'évoluer librement avec ses copains.

7h30 – 11h15 : Ecole des Sports et des Découvertes puis accueil de loisirs.

Les encadrants de l'Ecole de sports prennent en charge les enfants concernés de 7h30 à 11h15. Selon les souhaits des parents, les enfants sont transférés vers leur accueil de loisirs élémentaire vers 11h30 pour le déjeuner et les activités de l'après-midi.

3.2 L'encadrement des activités périscolaires et extrascolaires

Les activités périscolaires seront encadrées de la manière suivante :

Temps	Encadrement
Accueil du matin	Sous la responsabilité du (de la) directeur(trice) des activités périscolaires, les activités sont encadrées par des animateurs de la ville.
Pause Méridienne	Sous la responsabilité du responsable de la Pause Méridienne ((de la) directeur(trice) de l'école ou du (de la) directeur(trice)) de l'accueil de loisirs. Les activités sont encadrées par : <ul style="list-style-type: none"> - des animateurs de la ville, - des encadrants - des ATSEM (en école maternelle), - des enseignants.
Etude	Sous la responsabilité du (de la) directeur(trice) de l'école, les activités sont encadrées par : <ul style="list-style-type: none"> - des enseignants ; - des intervenants extérieurs agréés par l'Education Nationale.
Accueil du Soir	Sous la responsabilité du (de la) directeur(trice) des activités périscolaires, les activités sont encadrées par des animateurs de la ville.
Accueils de loisirs périscolaires du Mercredi	Sous la responsabilité du (de la) directeur(trice) des activités périscolaires, les activités sont encadrées par <ul style="list-style-type: none"> - des animateurs de la ville. - des intervenants de la ville - des prestataires extérieurs
Accueils de loisirs extrascolaires des vacances	Sous la responsabilité du (de la) directeur(trice) des activités extrascolaires, les activités sont encadrées par <ul style="list-style-type: none"> - des animateurs de la ville. - Des intervenants/prestataires extérieurs

3.3 Modalités d'inscription et d'information aux familles

L'information aux familles doit être particulièrement travaillée pour permettre à chacun de connaître l'offre d'activités, de se repérer dans les différentes propositions et de s'organiser dans les meilleures

conditions. Cette communication doit porter l'accent sur les enfants entrants à la maternelle et les enfants qui entrent en CP. La ville mène donc une politique de communication ambitieuse via :

- Le site Internet de la ville : informations diverses, horaires, calendriers, tarification, Règlement intérieur, programmes d'activités, photos d'activités, formulaires disponibles
- Les guides destinés aux familles : guide de la petite enfance et de l'enfance, guide des activités de l'été, ...
- Les campagnes d'affichages dans les services et structures de la ville
- Les affichages et présentoirs dans chaque accueil de loisirs.
- La plateforme GRC (Gestion Relation citoyen) pour interagir rapidement avec les familles
- Le Service Relation Citoyen

Depuis la rentrée 2014, des réservations préalables sont nécessaires pour participer aux accueils de loisirs du mercredi et des vacances. En 2016, le dispositif a été renforcé pour favoriser l'inscription préalable des familles par l'instauration d'une pénalité pour retard d'inscription.

Une réflexion est enclenchée sur l'ajustement, la modification des systèmes de réservation aux activités péri et extrascolaires pour tenir compte notamment du besoin de flexibilité des familles. Par ailleurs la possibilité d'une inscription à l'accueil de loisirs uniquement le mercredi apm sera étudiée.

La tarification des activités des accueils de loisirs est progressive et liée au calcul du quotient familial par tranche.

4 Intentions éducatives du nouveau PEDT

4.1 Axes de travail confirmés du PEDT

Fort des évaluations du PEDT 2014-2016, 2016-2019 et du PEDT Plan mercredi 2018-2021, ce nouveau projet est articulé pour :

- Tenir compte de l'ensemble des temps de vie d'un enfant au cours de sa journée et de sa semaine ;
- respecter chacun dans ses champs de compétences ;
- instaurer les conditions d'une continuité d'accueil, globale, cohérente et partagée, au service de chaque enfant ;
- mettre en cohérence et en lien les différents acteurs.

Les trois axes de travail communs aux acteurs du PEDT sont et demeurent :

- Axe 1 : Considérer l'enfant dans sa globalité, avec ses spécificités et tendre à respecter son rythme
- Axe 2 : Favoriser les projets visant à développer la participation des enfants dans une dynamique de coopération
- Axe 3 : Encourager les projets qui s'inscrivent dans la réalité et la ressource territoriale.

Ces axes visent à donner aux enfants l'opportunité de découvrir et de pratiquer avec, autant que nécessaire, l'établissement et au besoin la formalisation de partenariats : théâtre, bibliothèques, piscine, acteurs sportifs etc.

Le P.E.D.T permet de formaliser cette démarche partenariale et évolutive pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité.

4.2 Objectifs renouvelés et étendus de la politique éducative

Les intentions éducatives du PEDT Plan mercredi présentées plus haut, demeurent :

« a) Le développement d'une cohérence éducative, construire la coéducation.

- Harmoniser les postures et les finalités éducatives entre tous les acteurs.
- Structurer et outiller les partenariats ville, éducation nationale, associations, institutions.
- Articuler et rendre lisibles les offres périscolaires et extrascolaires.

b) Renforcer la continuité éducative de 0 à 18 ans sur l'ensemble du territoire.

- Faciliter les transitions entre le milieu familial, la petite enfance, l'enfance et l'adolescence.
- Créer les conditions de la participation de toutes les familles.
- Soutenir, accompagner les familles et les enfants en difficulté.

c) Développer les conditions de l'apprentissage et de la citoyenneté.

- Sensibiliser les enfants, les jeunes au monde et à sa compréhension, au fonctionnement des institutions.
- Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble, de la démocratie et la mise en place de projet à intérêt collectif.
- Garantir à tous l'accès aux ressources éducatives du territoire. »

Les activités proposées au sein des temps périscolaires et extrascolaires seront diversifiées et adaptées à l'âge des différents publics, leur permettant de s'épanouir, d'affirmer leur personnalité, de découvrir, d'expérimenter, de partager, d'être valorisés, reconnus, tout en favorisant la nécessaire part de rêve, de plaisir, de joie, de rire, inhérente à un temps de loisirs.

Ces propositions devront, dans un esprit ludique, permettre à l'enfant :

- L'intégration dans un espace de vie collectif où il tisse des liens avec les autres, où les conflits sont régulés et apaisés, où il est intégré dans un groupe et respecté ;
- Le développement de son inventivité, de ses aptitudes logiques, en passant par la pratique de jeux à la fois collectifs et individuels ;
- La connaissance et la maîtrise de son corps par le biais d'activités physiques et sportives ;
- Le développement de sa créativité et de sa sensibilité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles ;
- L'apprentissage de l'autonomie étape par étape ;
- L'épanouissement de sa personnalité, le développement de sa capacité de jugement et de son sens critique.

De nouvelles orientations intègrent par ailleurs le PEDT 2023-2026 :

Ces orientations sont en lien avec l'évolution des besoins sur le territoire et l'analyse des dispositifs existants.

La crise sanitaire avec le confinement a accentué les difficultés d'apprentissage dans certaines familles, et a fait émerger des situations familiales difficiles.

Les axes du PEDT orientés vers la coéducation ont permis de construire un réseau de partenaires de développer des actions autour de l'aide à la parentalité et de l'inclusion des plus fragiles. Cet objectif est soutenu par un partenariat construit entre les services de la collective, la communauté éducative, le CCAS (avec la référente sociale scolaire et la chargée de la mission handicap) et le réseau parentalité.

Les actions du PRE en lien avec l'éducation nationale permettent de repérer des enfants pour mieux les accompagner dans leurs apprentissages. Ces actions participent à renforcer la continuité éducative sur l'ensemble du territoire par des accompagnements individualisés ou des initiatives collectives. Les dispositifs comme les vacances apprenantes apportent d'autres modalités d'apprentissage hors du temps scolaire.

➤ **En termes de méthode, de pilotage et de gouvernance :**

- **Renforcer le travail partenarial et la synergie entre les différents acteurs éducatifs pour une meilleure cohérence d'ensemble (Crèches et établissements petite enfance, Accueils de loisirs, Centres Socioculturels, Ecole des Sports et des Découvertes, PRE, Mission Handicap, bibliothèques, piscine, ...) : travailler autour du parcours de l'enfant et du jeune et favoriser les passerelles ;**
- **Favoriser le travail en réseau : Groupe parentalité, journées de formation interprofessionnelles, séminaires et rencontre thématiques, projets pluri partenariaux ;**
- **Renforcer le lien et la communication avec les familles ;**
- **Valoriser l'offre et la rendre plus visible (portes ouvertes, réunions parents, temps forts, ...) ;**
- **Evaluer et faire évoluer au besoin les modalités d'accès aux services (inscriptions en ALSH notamment) ;**
- **Etre en veille et réflexion sur les différents dispositifs et appels à projets**

➤ **En termes d'activités, de dispositifs et d'animations :**

- **Evaluer l'offre en matière d'accompagnement à la scolarité, la cohérence et la complémentarité des différents dispositifs existants et utiliser les ressources du Territoire (notamment les étudiant·es des grandes écoles) ;**
- **Développer les activités hors les murs, les séjours d'été à Bussy, pour permettre aux enfants de découvrir, de s'épanouir, de profiter d'activités ludiques dans un cadre exceptionnel.**

➤ **En termes de sujets, thématiques et/ou nouveaux enjeux :**

- **Elaborer une stratégie transversale autour de la parentalité ;**
- **Renforcer l'égalité filles /garçons et la lutte contre toutes les formes de discriminations ;**
- **Agir contre les violences, le harcèlement ou le cyber-harcèlement ;**
- **Développer l'offre éducative en lien avec l'environnement et le développement durable ;**
- **Favoriser l'accès à la citoyenneté et aux droits ;**
- **Lutter contre la fracture et pour l'inclusion numérique ;**
- **Poursuivre le développement de nos actions en matière d'insertion socio-professionnelle : PRIJ, forum des métiers de demain, découvertes métiers, stages, jobs d'été, insertion par le sport et la culture, marrainage-parrainage,**

4.3 Posture éducative de l'adulte

Dans tous les temps de vie de l'enfant, l'adulte est un référent constant pour l'enfant et il a un rôle primordial. Son attitude et son comportement font partie intrinsèque de son rôle éducatif. Il doit surveiller son langage, son attitude, enrichir ses pratiques par le biais d'une formation permanente.

Il doit accompagner l'enfant dans chaque étape de son accession à l'autonomie. Il doit l'écouter, l'accepter, l'accompagner, l'orienter pour qu'il se construise dans un environnement culturel et social propice. Il veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Il participe à la transmission des valeurs et à la construction des repères chez l'enfant en veillant au bon respect de la vie collective.

Il reste vigilant à une alternance des temps d'activités et de repos adaptés, au rythme biologique des différents publics.

L'adulte ne doit pas considérer l'activité comme « occupationnelle » dans laquelle l'intervention de l'enfant ou du jeune se résume au choix dans un catalogue et à l'exécution de gestes stéréotypés ; mais comme un moment éducatif qui apporte plaisir et compétence. La vie quotidienne hors temps d'activité est également travaillée et pensée (repos, repas, jeu en autonomie, déplacements, etc...).

L'ensemble des adultes fait partie de « l'équipe éducative » au sens large.

Sur chaque site partagé, les règles de vie sont partagées avec toute la vigilance nécessaire pour le respect de ces règles, ainsi que le respect des autres.

Les deux directeurs(trices), école et accueils de loisirs, organisent un partenariat quotidien au sein de l'établissement par :

- Des échanges et points informels : transitions, listings, absences et informations diverses
- Des réunions thématiques : équipes éducatives, fête d'école, rencontre avec une famille

Ces rencontres permettent de déterminer des axes de travail communs, et plus particulièrement :

- Le langage,
- Le respect des règles, le respect des autres,
- Les transitions et articulations entre les différents acteurs,
- La gestion et l'utilisation des salles communes.

Les services de la ville recherchent la stabilité et la permanence des équipes sur les temps périscolaires et extrascolaires lorsque cela s'avère pertinent ; pour cela plusieurs outils sont utilisés :

- les conditions réglementaires de qualification lors de la construction des équipes
- les évaluations et compétences professionnelles de l'agent
- la contractualisation des agents
- le financement de formations
- la notion de référent lors des temps extrascolaires et/ou transfert sur d'autres sites.

**PEDT / AXE 1 / CONSIDERER L'ENFANT DANS SA GLOBALITE, AVEC SES SPECIFICITES
ET TENDRE A RESPECTER SON RYTHME**

OBJECTIF	Développer la cohérence éducative, construire la coéducation
LA COMMANDE DE L'EXECUTIF TERRITORIAL	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les postures et les finalités éducatives entre tous les acteurs • Structurer et outiller les partenariats ville, éducation nationale, associations, institutions • Articuler et rendre lisibles les offres périscolaires et extra scolaires.
POUR QUI	Pour tous les enfants de 3 à 12 ans
ACTIONS PROPOSITION	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe parentalité, journées de formation interprofessionnelles, séminaires et rencontres thématiques, projets pluri partenariaux. • Faire évoluer les modalités d'inscription pour mieux répondre aux besoins des familles • Répondre aux appels à projets qui participent à construire la coéducation • Proposer des modalités d'apprentissages diversifiées (vacances apprenantes, les explorateurs)
IMPACT	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'égalité des chances • Promouvoir la réussite l'épanouissement et la réussite des enfants dans un parcours éducatif cohérent

**PEDT / AXE 2 / FAVORISER LES PROJETS VISANT A DEVELOPPER LA PARTICIPATION
DES ENFANTS DANS LA DYNAMIQUE DE COOPERATION**

OBJECTIF	Renforcer la continuité éducative de 0 à 18 ans sur l'ensemble du territoire
LA COMMANDE DE L'EXECUTIF TERRITORIAL	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les transitions entre le milieu familial, la petite enfance, l'enfance et l'adolescence • Créer les conditions de la participation de toutes les familles • Soutenir, accompagner les familles et les enfants en difficultés. • Valoriser l'offre et la rendre plus lisible (portes ouvertes, temps forts)
POUR QUI	Pour tous les enfants de 3 à 12 ans
ACTIONS PROPOSITION	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le lien avec les familles (café des parents, rencontres sur tous les types d'accueil, portes ouvertes, temps forts) • Elaborer une stratégie transversale autour de la parentalité • Pérenniser les dispositifs d'inclusion pour les enfants porteurs de handicap. • Evaluer l'offre en matière d'accompagnement à la scolarité, la cohérence et la complémentarité des différents dispositifs existants et utiliser les ressources du Territoire (notamment les étudiant-es des grandes écoles) • Lutter contre la fracture et pour l'inclusion numérique
IMPACT	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'égalité des chances • Soutenir le plus fragiles, inclusion des enfants porteurs de handicap

PEDT / AXE 3 / ENCOURAGER LES PROJETS QUI S'INSCRIVENT DANS LA REALITE ET LA RESSOURCE TERRITORIALE

OBJECTIF	Favoriser les conditions de l'apprentissage et de la citoyenneté
LA COMMANDE DE L'EXECUTIF TERRITORIAL	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir les enfants, les jeunes au monde et à sa compréhension, au fonctionnement des institutions acteurs • Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble, de la démocratie, et de la mise en place de projet à intérêt collectif • Garantir à tous l'accès aux ressources éducatives du territoire.
POUR QUI	Pour tous les enfants de 3 à 12 ans
ACTIONS PROPOSITION	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'égalité filles-garçons et la lutte contre toutes les formes de discrimination • Agir contre les violences, le harcèlement ou le cyber-harcèlement • Développer l'offre éducative en lien avec l'environnement et le développement durable • Poursuivre le développement de nos actions en matière d'insertion socio-professionnelle : forum des métiers de demain, stages, job d'été, insertion par le sport et la culture
IMPACT	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès à la citoyenneté et aux droits • Aider l'enfant à se construire en respectant les différences.

4.4 Orientations des établissements scolaires

A partir d'un diagnostic détaillé, le projet d'école est élaboré par l'équipe pédagogique animée et coordonnée par le/la directeur/trice d'école. Il définit des priorités en cohérence avec les textes officiels et les orientations académiques et départementales, et les caractéristiques spécifiques à l'école.

L'enseignement scolaire est réparti sur 8 demi-journées soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

La circulaire de rentrée 2022 prévoit trois axes prioritaires :

1. Une École engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux
2. Une École engagée pour l'égalité et la mixité
3. Une École engagée pour le bien-être des élèves

Le projet de l'académie de Créteil 2020-2024 quant à lui, s'articule autour de quatre grands enjeux :

- La maîtrise et le partage des savoirs, conditions de l'autonomie et de la mobilité pour tous,
- Fédérer les acteurs pour construire des trajectoires de réussite,
- Engager les élèves à s'ouvrir au monde : citoyenneté, culture, sport, mobilité internationale,
- Accroître la qualité de vie des personnels dans leur travail par une autonomie renforcée et des mobilités plus souples.

5 Instances du Projet Educatif De Territoire

5.1 Concertation

Depuis la parution du décret et la décision de la ville de mettre en place la réforme des rythmes scolaires à partir de la rentrée 2014, la Ville de Cachan s'est engagée dans un travail de diagnostic afin d'identifier les différents acteurs éducatifs susceptibles d'intervenir dans le cadre du PEDT.

De plus, elle a formé un comité de pilotage pour la mise en place de la réforme des Rythmes Scolaires constitué de représentants enseignants, directeurs d'écoles, représentants parents, associations, services municipaux et élus qui s'est réuni à plusieurs reprises.

Dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours, le comité de pilotage de la réforme des rythmes scolaires a été dissous en février 2018 ; en 2020, la municipalité a mis en place un Conseil Consultatif Educatif qui réunit 2 à 3 fois par an, outre les élus et services municipaux, l'IEN, des directions d'écoles élémentaires et maternelles, des enseignants, les parents d'élèves élus et les DDEN.

5.2 Comité de pilotage

Composition :

- Elus municipaux
- Représentants Ecole (Directeurs et enseignants)
- Représentants Parents
- Représentants services municipaux (Services, Directeurs ALSH)
- Représentants Associations
- SDJES 94
- CAF 94
- IEN

Ce Comité de suivi qui réunit l'ensemble de la communauté éducative locale ainsi que les services de l'Etat, élabore, suit la mise en œuvre et évalue le PEDT.

5.3 Evaluation

Composante incontournable de toute procédure territoriale, l'évaluation permet de définir en amont les modalités de validation, de vérifier l'adéquation aux objectifs, et de mesurer la pertinence d'un projet au regard des finalités de l'organisation choisie. Elle vérifie l'efficacité de l'action et permet de modifier les actions menées en cours d'expérimentation puis à décider de leur pérennisation ou de leur restructuration.

La réflexion préalable (diagnostic) a permis de fixer des objectifs clairs et de les partager. Ils sont les bases sur lesquelles repose l'évaluation tout au long de la vie du projet.

Pour ce faire un certain nombre d'indicateurs sont identifiés. Les enfants, les familles, les acteurs éducatifs, les enseignants, les élus participeront à cette évaluation par consultations mais sans modalités prédéfinies au préalable : questionnaires, réunions, statistiques, études de cas réels

Un travail sera mené afin de déterminer différents indicateurs.

- Suivi des inscriptions sur les différentes périodes afin d'évaluer les fluctuations des fréquentations et déterminer si le changement des horaires est un aspect qui a modifié les habitudes des familles.
- Assiduité des enfants sur les mercredis : la récurrence de fréquentation permet de caractériser les habitudes des familles sur les modes de garde. L'analyse par ALSH peut être croisée avec les Qf des familles.
- Niveau de satisfaction des enfants : A travers les bilans d'activités, d'animation, des projets, la présence des enfants sur les temps festifs des accueils, les retours formels ou informels des parents permettront de la mesurer de manière qualitative et quantitative.
- Niveau de satisfaction des représentants de parents d'élèves et de l'ensemble des parents : grâce à la qualité des échanges (CLAP, Mails, courrier), l'association des parents et des parents d'élèves aux projets et actions du territoire.
- Niveau de satisfaction et de formation des agents : analyse quantitative et qualitative.
- Relation partenariale avec les Directions d'école et les enseignants
- Nombre d'enfants inscrits à l'étude, taux d'encadrement



PLAN MERCREDI

CHARTRE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**